

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 31 janvier–2 février 2005**

## Bureau du Conseil d'administration

Président:	<b>S. E. M. Poul Skytte Christoffersen</b> (Danemark)
Vice-Président:	<b>S. E. M. Mirza Qamar Beg</b> (Pakistan)
Membre:	<b>M. Kiala Kia Mateva</b> (Angola)
Membre:	<b>M. Patrick Saint-Hilaire</b> (Haïti)
Membre:	<b>M. Alexander A. Titarenko</b> (Fédération de Russie)
Rapporteur:	<b>M. Milan Pakši</b> (Slovaquie)

## DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2005/13**  
4 février 2005  
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## TABLE DES MATIERES

	Page
Adoption de l'ordre du jour	1
Élection du Bureau et désignation du Rapporteur	1
<b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>	
2005/EB.1/1 Questions stratégiques actuelles et futures	1
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	
2005/EB.1/2 Définition des situations d'urgence	2
2005/EB.1/3 Retrait après une situation d'urgence	3
2005/EB.1/4 Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO	3
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	
2005/EB.1/5 Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5	4
2005/EB.1/6 Définition des opérations spéciales	4
2005/EB.1/7 Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations	4
2005/EB.1/8 Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005	6
2005/EB.1/9 Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM	6
2005/EB.1/10 Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes	6
2005/EB.1/11 Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005	6
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	
2005/EB.1/12 Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR	6
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE</b>	
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	
2005/EB.1/13 Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0	7
<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE</b>	
2005/EB.1/14 Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2	7
2005/EB.1/15 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation —Ouganda 10121.1	7
2005/EB.1/16 IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour	7



## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

2005/EB.1/17	<b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Colombie 10366.0</b>	7
--------------	---	---

## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE**

2005/EB.1/18	<b>Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami</b>	8
--------------	--	---

## **QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

2005/EB.1/19	<b>Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004)</b>	8
--------------	--	---

## **QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

2005/EB.1/20	<b>Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006</b>	9
--------------	---	---

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

2005/EB.1/21	<b>Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies</b>	9
--------------	---	---

## **RÉSUMÉS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

2005/EB.1/22	<b>Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration</b>	10
--------------	---	----

## **QUESTIONS DIVERSES**

2005/EB.1/23	<b>Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM</b>	10
--------------	---	----

ANNEXE I	<b>Ordre du jour</b>	11
----------	----------------------	----

ANNEXE II	<b>Liste des documents</b>	13
-----------	----------------------------	----

ANNEXE III	<b>Liste des participants</b>	16
------------	-------------------------------	----



---

## DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

### Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour modifié tel que présenté (annexe).

*31 janvier 2005*

### Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, celui-ci a élu S.E. M. Poul Skytte Christoffersen (Danemark, Liste D) aux fonctions de Président du Conseil pour un mandat d'un an.

Le Conseil a élu S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan, Liste B) aux fonctions de Vice-Président. Les représentants de l'Angola, M. Kiala Kia Mateva (Liste A), de Haïti, M. Patrick Saint-Hilaire (Liste C), et de la Fédération de Russie, M. Alexander A. Titarenko (Liste E), ont été élus membres du Bureau pour un mandat d'un an en tant que représentants des trois autres listes électorales du PAM.

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Milan Pakši (Slovaquie) Rapporteur de la première session ordinaire de 2005.

*31 janvier 2005*

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en oeuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

## QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### 2005/EB.1/1 Questions stratégiques actuelles et futures

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif sur les questions stratégiques auxquelles est confronté le PAM, y compris des informations relatives aux activités du PAM dans la région de l'océan Indien à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session.

*31 janvier 2005*



## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### 2005/EB.1/2 Définition des situations d'urgence

Le Conseil a donné son aval aux recommandations figurant dans le document WFP/EB.1/2005/4-A/Rev.1. Conformément à sa décision 2002/EB.A/4, il a prié le Secrétariat d'ajouter la définition révisée ci-après des situations d'urgence à la "Synthèse des politiques générales du PAM" (WFP/EB.3/2004/4-F):

"Aux fins des projets d'aide d'urgence du PAM, les situations d'urgence sont définies comme des situations où il est manifeste qu'il s'est produit un événement ou une série d'événements qui est à l'origine de souffrances humaines ou qui représente une menace imminente pour la vie ou les moyens de subsistance des populations que le gouvernement intéressé n'est pas en mesure de soulager; il s'agit d'un événement ou d'une série d'événements dont on peut établir le caractère anormal et qui désorganise la vie d'une collectivité dans des proportions exceptionnelles.

Cet événement ou cette série d'événements peut comprendre un ou plusieurs des éléments suivants:

- a) des catastrophes soudaines telles que séismes, inondations, invasions de sauterelles et autres calamités imprévues du même ordre;
- b) des situations d'urgence d'origine humaine entraînant un afflux de réfugiés ou le déplacement de populations dans leur propre pays ou des souffrances pour des populations affectées de toute autre manière;
- c) des pénuries alimentaires provoquées par des événements à évolution lente comme sécheresse, mauvaises récoltes, parasites et maladies qui érodent les moyens dont disposent les communautés et les populations vulnérables pour satisfaire leurs besoins alimentaires;
- d) des problèmes graves d'accès à la nourriture ou de disponibilités alimentaires résultant de chocs économiques soudains, d'une défaillance des marchés ou d'un effondrement de l'économie, et entraînant une érosion des moyens dont disposent les communautés et les populations vulnérables pour satisfaire leurs besoins alimentaires; et
- e) une situation d'urgence complexe pour laquelle le gouvernement du pays touché ou le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a demandé l'appui du PAM.

Les interventions d'urgence du PAM resteront fondées sur les évaluations des besoins, tout en prenant en compte les autres considérations ou critères, quels qu'ils soient, que pourra avoir retenus le Conseil d'administration conformément aux règlements et au mandat de l'Organisation."

*2 février 2005*

### 2005/EB.1/3 Retrait après une situation d'urgence



Le Conseil a donné son aval au document intitulé "Retrait après une situation d'urgence" (WFP/EB.1/2005/4-B) et a demandé que le texte ci-après soit ajouté à la Synthèse des politiques générales du PAM:

"Le PAM reconnaît qu'une stratégie réaliste et délibérée de retrait, planifiée avec le gouvernement et les autres partenaires et définie avec précision au début d'une intervention d'urgence peut contribuer à rendre l'action dans un pays plus efficace après la phase initiale d'une situation d'urgence. Pour le PAM, un 'retrait après une intervention d'urgence' peut être soit i) un retrait de l'assistance apportée par le PAM à une intervention d'urgence ou à un pays, soit ii) le passage à un programme à plus long terme visant à protéger et à améliorer les moyens de subsistance et les capacités de résistance aux chocs. Le PAM s'efforcera de faire en sorte que des stratégies de retrait soient intégrées à ses interventions d'urgence et que ses pratiques futures reposent sur de sains principes de retrait de son assistance.

L'objectif global de la plupart des interventions d'urgence est de rendre aux communautés et aux populations vulnérables les moyens d'accéder à la nourriture dont ils disposaient avant la situation d'urgence. L'aide d'urgence du PAM devrait s'inscrire dans une action nationale et internationale plus large pour parvenir à un tel résultat, et devrait être associée aux autres formes d'assistance nécessaire — y compris l'aide appropriée autre qu'alimentaire. Le but d'une stratégie de retrait après une situation d'urgence est de mettre fin à l'appui du PAM sans compromettre la capacité qu'ont recouvrée les communautés de satisfaire leurs propres besoins alimentaires. Les interventions d'urgence, particulièrement dans le contexte de chocs récurrents, sont plus efficaces lorsqu'elles sont réalisées dans la perspective d'une stratégie à plus long terme de renforcement des capacités et de la résistance aux chocs."

*2 février 2005*

#### **2005/EB.1/4 Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO**

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2004 (WFP/EB.1/2005/4-C + Corr.1). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil a demandé que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, avec les décisions et recommandations du Conseil pour 2004 et la présente décision.

*1er février 2005*



## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### 2005/EB.1/5 Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5

Le Conseil:

- a approuvé le cadre financier prévu pour le renforcement des capacités nationales et régionales, tel que décrit dans le document WFP/EB.1/2005/5-A; et
- a pris note des étapes ultérieures telles qu'indiquées au paragraphe 16.

*1er février 2005*

### 2005/EB.1/6 Définition des opérations spéciales

Le Conseil a approuvé le texte amendé ci-après, tel qu'il figure dans le document WFP/EB.1/2005/5-B, de la définition de la catégorie d'activité des opérations spéciales énoncée dans le Règlement général:

#### **Article II.2 d) du Règlement général: catégories d'activités**

La catégorie d'activité des opérations spéciales pour les interventions menées afin de:

- i) remettre en état et renforcer l'infrastructure nécessaire au transport et à la logistique pour permettre une livraison rapide et efficace de l'aide alimentaire, destinée en particulier à répondre aux besoins d'urgence et de secours prolongés; et
- ii) renforcer la coordination dans le cadre du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires grâce à la fourniture de services communs déterminés.

*1er février 2005*

### 2005/EB.1/7 Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations" (WFP/EB.1/2005/5-C) et a approuvé:

- i) l'établissement d'un plafond de préfinancement de 180 millions de dollars E.-U. en vertu de l'article 10.8 (tel que modifié ci-dessous) du Règlement financier afin de permettre au Directeur exécutif d'assurer un financement continu des projets en attendant la confirmation des contributions prévues, dans les limites des paramètres de gestion des risques établis;
- ii) les modifications correspondantes à apporter à l'article 10.6 du Règlement financier (tel qu'il figure ci-dessous) pour que la Réserve opérationnelle puisse être utilisée dans les cas où une avance de préfinancement est faite sans que la ou les contributions prévues devant garantir le remboursement de l'avance se matérialisent; et
- iii) la révision de l'article 8.1 du Règlement financier (tel qu'il figure ci-dessous) pour que des dépenses puissent être encourues pendant la préparation du projet pour constituer la filière de produits alimentaires



avant la date de démarrage.

De plus, le Conseil est convenu de ce qui suit:

- i) le financement anticipé des opérations n'excéderait jamais 80 pour cent des revenus prévus pour un projet donné;
- ii) toutes "pertes " seraient passées en charges au moment où elles surviennent;
- iii) le plafonnement annuel des "pertes" serait de 20 millions de dollars;
- iv) le Conseil recevrait à chaque session un compte rendu sur les réformes des modes opératoires, y compris le renforcement des évaluations des besoins;
- v) le Secrétariat rendrait compte au Conseil, à titre d'information uniquement, des dépenses afférentes à l'approvisionnement anticipé de la filière des produits au cours de la préparation du projet dont le montant serait inférieur à 20 millions de dollars et, par approbation tacite, des dépenses de plus de 20 millions de dollars;
- vi) le Secrétariat limiterait la mise en oeuvre du financement anticipé des opérations à sept pays; et
- vii) le Conseil poursuivra ses consultations habituelles avec les donateurs au sujet de cette initiative.

**DISPOSITIONS MODIFIÉES DU RÈGLEMENT FINANCIER**  
(les changements sont soulignés)

**Article 8.1 du Règlement financier:**

Lorsque le programme de pays, le projet ou l'opération est approuvé, le Directeur exécutif est normalement autorisé à attribuer des crédits, à engager des dépenses et à décaisser des ressources pour le programme de pays, le projet ou l'opération, à condition que l'accord de programme, de projet ou d'opération soit dûment signé. Toutefois, le Directeur exécutif peut, si nécessaire, prendre des engagements et dépenser des ressources pendant la préparation du projet afin de constituer la filière des produits alimentaires, et ce pour les trois premiers mois et à concurrence seulement du quart des besoins totaux de financement.

**Article 10.6 du Règlement financier:**

Les montants prélevés sur la Réserve opérationnelle sont restitués dès que possible à l'aide des contributions en espèces reçues pour le motif pour lequel le prélèvement a été effectué. À la fin de chaque exercice, le Directeur exécutif doit identifier le cas échéant les contributions prévues ou confirmées de ce genre qui ne sont pas recouvrables et au titre desquelles des dépenses ont été encourues et demander au Conseil d'administration d'approuver la reconstitution de la Réserve opérationnelle à l'aide de la partie non programmée du Fonds général. Les demandes de ce genre sont formulées au moment de la présentation des comptes vérifiés de l'exercice biennal.

**Article 10.8 du Règlement financier:**

Les ressources du Fonds du PAM sont utilisées exclusivement pour financer les dépenses opérationnelles et d'appui du PAM. En outre, les ressources du Fonds du PAM peuvent être utilisées aux fins d'avances destinées au préfinancement de projets sur la base des contributions prévues, jusqu'à concurrence d'un plafond qui est approuvé et revu périodiquement par le Conseil.

*1er février 2005*



**proposé pour l'exercice biennal 2004–2005**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005" (WFP/EB.1/2005/5-D).

*1er février 2005*

**2005/EB.1/9 Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le "Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial" (WFP/EB.1/2005/5-E).

*1er février 2005*

**2005/EB.1/10 Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes" (WFP/EB.1/2005/5-F).

*1er février 2005*

**2005/EB.1/11 Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005" (WFP/EB.1/2005/5-G).

*1er février 2005*

**RAPPORTS D'ÉVALUATION****2005/EB.1/12 Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR**

Le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans la "Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR" (WFP/EB.1/2005/6-B).

*2 février 2005*



**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT,  
ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE****RAPPORTS D'ÉVALUATION****2005/EB.1/13 Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan  
10233.0**

Le Conseil a pris note des informations et recommandations contenues dans le "Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0" (WFP/EB.1/2005/6-A).

*2 février 2005*

**QUESTIONS OPÉRATIONNELLES****PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE  
ORIENTALE ET CENTRALE****2005/EB.1/14 Augmentations budgétaires pour des activités de  
développement —Programme de pays Éthiopie 10208.0,  
Activité 2**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire pour le programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2 (WFP/EB.1/2005/7-A).

*1er février 2005*

**2005/EB.1/15 Intervention prolongée de secours et de redressement  
soumise au Conseil d'administration pour approbation —  
Ouganda 10121.1**

Le Conseil a approuvé l'élargissement de l'IPSR Ouganda 10121.1, "Aide alimentaire ciblée pour des activités de secours et de redressement en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et de groupes vulnérables en Ouganda" (WFP/EB.1/2005/7-B/2 + Corr.1).

*1er février 2005*

**2005/EB.1/16 IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour" (WFP/EB.1/2005/8-B).

*1er février 2005*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AMÉRIQUE  
LATINE ET CARAÏBES****2005/EB.1/17 Intervention prolongée de secours et de redressement  
soumise au Conseil d'administration pour approbation —  
Colombie 10366.0**

Le Conseil a approuvé l'IPSR Colombie 10366.0, "Aide aux



personnes déplacées en raison des violences en Colombie"  
(WFP/EB.1/2005/7-B/1 + Corr.1).

*1er février 2005*

## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE**

### **2005/EB.1/18 Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami**

Le Conseil:

- a exprimé ses condoléances et sa profonde sympathie aux victimes de la catastrophe provoquée par le tsunami dans l'océan Indien et les pays touchés;
- a félicité le PAM et son personnel dévoué pour la rapidité et l'excellence de son intervention, qui s'inscrit dans l'action exemplaire du système des Nations Unies, pour appuyer les efforts mis en oeuvre par les gouvernements;
- a noté que les membres ont apporté un appui financier qui permettra de fournir une aide d'urgence et un appui logistique à deux millions de personnes pendant d'une période de six mois;
- a noté que le Directeur exécutif consulterait les membres du Conseil sur tout élargissement éventuel de l'intervention d'urgence et sur toute réorientation des ressources pouvant être jugée appropriée;
- est convenu que l'action devrait être orientée dès que possible sur le redressement et le développement;
- a décidé d'examiner à une session ultérieure les actions de redressement et de relèvement prévues par le PAM dans le cadre de l'action globale mise en oeuvre par le système des Nations Unies à cette fin;
- a noté que la catastrophe provoquée par le tsunami n'est que l'une des nombreuses crises humanitaires dans le monde appelant une intervention du PAM.

*2 février 2005*

## **QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

### **2005/EB.1/19 Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004)**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO



(1er juillet–31 décembre 2004)" (WFP/EB.1/2005/8-A).

*2 février 2005*

## **QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

### **2005/EB.1/20 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006" (WFP/EB.1/2005/9).

*1er février 2005*

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

### **2005/EB.1/21 Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies**

Ayant examiné la proposition du Directeur exécutif concernant l'établissement au PAM d'un mécanisme de financement devant couvrir l'intégralité des dépenses liées à la sûreté et la sécurité du personnel, telle que reflétée dans le document intitulé "Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.1/2005/10 + Corr.1), le Conseil:

- est convenu que le Directeur exécutif continue d'apporter au Secrétaire général son appui pour mettre en place un système renforcé et uniformisé de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies partout dans le monde et de préconiser le financement central des dépenses de sécurité connexes conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale;
- a autorisé un prélèvement ponctuel sur le Fonds général, pour financer la part revenant au PAM des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies pour 2004–2005, conformément au montant total approuvé par l'Assemblée générale, plus les coûts incombant au PAM au titre de la police d'assurance contre les dommages intentionnels et de ses contributions à la réforme du système des Nations Unies;
- a demandé au Secrétariat de lui soumettre à sa session annuelle de 2005 un rapport sur la décision finale prise par l'Assemblée générale (A/RES/59/276/XI) et de refléter de façon unifiée, dans le Plan de gestion pour 2006–2007, les incidences financières de ladite décision, ainsi que tous les autres coûts des mesures de sécurité incombant au PAM;
- a pris note des prochaines étapes dans ce domaine telles qu'exposées par le Secrétariat;
- a souligné que cette décision était prise sans préjudice de toutes les décisions futures concernant le financement des



dépenses de sécurité du PAM.

*1er février 2005*

## **RÉSUMÉS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **2005/EB.1/22 Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration**

Le Conseil a donné son aval au projet de résumé des travaux de sa troisième session ordinaire de 2004. La version finale du résumé figurera dans le document WFP/EB.3/2004/16.

*2 février 2005*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **2005/EB.1/23 Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

Le Conseil a pris note du rapport oral concernant la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

*2 février 2005*



**ANNEXE I****ORDRE DU JOUR**

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*
3. *Questions stratégiques actuelles et futures*
4. *Questions de politique générale*
  - a) Définition des situations d'urgence
  - b) Retrait après une situation d'urgence
  - c) Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO
5. *Ressources, questions financières et budgétaires*
  - a) Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5
  - b) Définition des opérations spéciales
  - c) Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations
  - d) Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005
  - e) Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM
  - f) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes
  - g) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005
6. *Rapports d'évaluation*
  - a) Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0
  - b) Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR

***Questions opérationnelles***

7. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*
  - a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement
    - Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2
  - b) Interventions prolongées de secours et de redressement
    - Ouganda 10121.1
    - Colombie 10366.0



8. ***Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles***
  - a) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004)
  - b) IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour
  - c) Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami
9. ***Questions d'organisation et de procédure***
  - Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006
10. ***Questions d'administration et de gestion***
  - Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies
11. ***Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration***
12. ***Questions diverses***
  - Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
13. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***



**ANNEXE II****LISTE DES DOCUMENTS**

<b>Point de l'ordre du jour provisoire</b>	<b>Titre des documents</b>	<b>Cote des documents</b>
<b>Adoption de l'ordre du jour</b>		
1	Ordre du jour provisoire	WFP/EB.1/2005/1/1/Rev.2
	Ordre du jour provisoire annoté	WFP/EB.1/2005/1/2/Rev.2
<b>Questions de politique général</b>		
4 a)	Définition des situations d'urgence	WFP/EB.1/2005/4-A/Rev.1
4 b)	Retrait après une situation d'urgence	WFP/EB.1/2005/4-B
4 c)	Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO	WFP/EB.1/2005/4-C + Corr.1
<b>Ressources, questions financières et budgétaires</b>		
5 a)	Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5	WFP/EB.1/2005/5-A
5 b)	Définition des opérations spéciales	WFP/EB.1/2005/5-B
5 c)	Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations	WFP/EB.1/2005/5-C/Corr.2
5 d)	Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005	WFP/EB.1/2005/5-D
5 e)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial	WFP/EB.1/2005/5-E
5 f)	Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes	WFP/EB.1/2005/5-F
5 g)	Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005	WFP/EB.1/2005/5-G



<b>Point de l'ordre du jour provisoire</b>	<b>Titre des documents</b>	<b>Cote des documents</b>
<b>Rapports d'évaluation</b>		
6 a)	Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0	WFP/EB.1/2005/6-A
6 b)	Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR	WFP/EB.1/2005/6-B
<b>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation</b>		
7 a)	Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2	WFP/EB.1/2005/7-A
7 b)	Interventions prolongées de secours et de redressement	
	Colombie 10366.0	WFP/EB.1/2005/7-B/1 + Corr.1
	Ouganda 10121.1	WFP/EB.1/2005/7-B/2 + Corr.1
<b>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles</b>		
8 a)	Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004)	WFP/EB.1/2005/8-A
8 b)	IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour	WFP/EB.1/2005/8-B
<b>Questions d'organisation et de procédure</b>		
9	Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006	WFP/EB.1/2005/9
<b>Questions d'administration et de gestion</b>		
10	Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies	WFP/EB.1/2005/10 + Corr.1
<b>Résumés des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration</b>		
11	Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration	WFP/EB.3/2004/15



Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
<b>Vérification des décisions et recommandations adoptées</b>		
13	Décisions et recommandations de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration	WFP/EB.1/2005/13
	Troisième session ordinaire	WFP/EB.1/2005/14*
<b>Notes d'information</b>		
	Renseignements à l'usage des participants	WFP/EB.1/2005/INF/1
	Calendrier provisoire	WFP/EB.1/2005/INF/2/Rev.1
	Liste provisoire des documents	WFP/EB.1/2005/INF/3/Rev.1
	Liste provisoire des participants	WFP/EB.1/2005/INF/4/Rev.2
	Rapport du Directeur exécutif sur les mouvements du personnel de direction (1er octobre–31 décembre 2004)	WFP/EB.1/2005/INF/5

\* Sera publié après aval du Conseil d'administration à sa prochaine session annuel en juin 2005.



**ANNEXE III****LISTE DES PARTICIPANTS****Membres du Conseil d'administration**

Angola:	M. K.K. Mateva; M. C.A. Amaral
Australie:	S.E. P. Woolcott; Mme A. Roberts; Mme K. Gill
Bangladesh:	Mme N. Akhter
Canada:	M. J. Melanson; M. C. Parker; Mme S. Dzakpasu
China:	S.E. Ma S.; M. Lu X.; M. Wang W.; M. Ye A.
Congo, République du:	S.E. M. Kamara Dekamo; M. R.G. Ambero; M. E. Essema; M. G.J.-C. Okoulatsongo
Cuba:	S.E. A. Puig; Mme D. Rodríguez Parra; Mme I. Nuñez Mordoche
Danemark:	S.E. P.S. Christoffersen; M. K. Højersholt; M. C. Atzen
Éthiopie:	S.E. M. Hulluka
Finlande:	Mme H. Pihlatie; Mme E. Dammert-Taube; Mme M.-L. Tapio-Biström
France:	S.E. Charles Million; Mme M-P. Fontaine; Mme M.C. Thirion; M. Y. Yard
Allemagne:	S.E. G.F. Von Schenck; M. B. Dunnzloff; Mme I. Hahn; M T. Andres
Haïti:	M. E.L. Joseph; M. P. Saint-Hilaire
Inde:	S.E. H. Som; M. G. Nair
Indonésie:	M. N. Siagian; M. M. Ismet; M. M. Pattimaen; M. Syarifuddin; M. I. Ahmad; M. S. Sinaga; M. Rudjimin
Iran, République islamique d':	S.E. M.S. Noori-Naeini; M. F. Kheiri Sanami
Japon:	Mme R. Inoue; M. Y. Kuraya
Jamahiriya arabe libyenne:	M. S.A.S. Essa
Malawi:	M. R.P. Mwadiwa
Mexique:	M. V.H. Morales Meléndez
Pays-Bas:	M. J. Steeghs; Mme M. Van Kesteren; Mme A. Swalef
Nicaragua:	S.E. J. Cuadra Chamorro; Mme A. Silva Cabrera



Niger:	S.E. F.M. Ausseil; M. A. Chaiffou; M. A.M. Zakariaou
Norvège:	Mme M. Slettevold; Mme H. Johansen
Pakistan:	S.E. M.Q. Beg
Pérou:	S.E. H. Forsyth; M. M. Barreto; M. O. Del Aguila Ramírez
Pologne:	M. R. Wojtal
Fédération de Russie:	M. A.A. Titarenko; M. V.N. Chernyakov
Sénégal:	Lt.-Col. M. Diop; M. M.B. Ly; M. A. Wélé
Slovaquie:	M. M. Pakši
Suède:	Mme A. Uustalu; M. M. Åberg
Suisse:	M. F. Thévenaz; M. P. Steffen; M. A. Ghélew; M. H. Poffet
République arabe syrienne:	Mme A. Jarf; M. Y. Diab
Thaïlande:	M. S. Chirapanda; M. P. Chumsri; M. P. Chairidchai
Tunisie:	Mme S. Seltene
États-Unis d'Amérique:	M. J.M. Cleverley; Mme L. Landis; M. W.H. Brakel; M. J. Brooks; Mme M.T. Chambliss; M. B. Farrish; M. E. Gast; M. D.B. Hegwood; Mme S.B. Kotok; M. P. Lamade; M. K.D. Skoric; Mme H. Spanos

### **États observateurs**

Afghanistan:	M. A.R. Ayazi
Algérie:	M. N. Rimouche; Mme H. Djerir; M. F. Belahneche
Arménie:	S.E. Z. Malek
Autriche:	Mme N. Feistritzer
Azerbaïdjan:	S.E. E. Karimov; M. R. Aslanov; M. M. Ahmadzada
Belgique:	M. J. Cornet D'Elzius; M. P. Heuts; M. J. Vermeir
Brésil:	Mme M.-T. Lazaro; M. A. De Baena Fernandes
Bulgarie:	S.E. I. Krastelnikov
Cameroun:	M. M. Médi
Chili:	M. J. Fiol; M. S. Insunza
Colombie:	Mme P. Tolosa Acevedo; M. J.C. Sánchez Franco



Congo, République démocratique du:	M. I.M. Mandende
Costa Rica:	S.E. V. Guardia Alvarado de Hernández; Mme Y. Gago
Côte d'Ivoire:	M. L.L. Ballou
Chypre:	S.E. G.F. Poulides; M. G. Odysseos
République tchèque:	M. P. Škoda
République dominicaine:	Mme D.M. Cedeño Perez
Équateur:	Mme P. Borja
Égypte:	S.E. H.A.H.S. Bedeir; Mme M.A. Moustafa Mousa; M. Y. Sorour
El Salvador:	Mme M.E. Jimenez de Mochi Onori
Gabon:	M. L. Charicauth
Grèce:	S.E. E. Manoussakis
Guatemala:	Mme I. Rivera de Angotti
Saint-Siège:	M <sup>gr</sup> R. Volante; M. V. Buonomo; M. L. Bernardi; M. G. Tedesco
Hongrie:	M. Z. Kálmán
Iraq:	S.E. A.H. Al-Jaff
Irlande:	M. P. Dempsey; Mme C. O'Brien
Israël:	M. D.P.M. Rodgold
Italie:	S.E. R. Bettini; M. M. Lavezzo Cassinelli; M. F.S. Nicoletti; M. F. Cantone
Koweït:	Mme L.A. Al Saqqaf
Lesotho:	M. M.S. Shale
Lituanie:	Mme E. Krisciuniene
Luxembourg:	Mme C. Decker
Madagascar:	S.E. A. Paraina; M. Monja
Malaisie:	M. M.N.B. Hj. M. Sidek
Mali:	M. M.M. Touré
Malte:	M. P. Hili
Mauritanie:	M. A.T. Kane; M. M.A. Ould El Ghaouth



Maurice:	M. D. Cangy
Mozambique:	Mme C.E. Mucavi
Myanmar:	S.E. U K.M. Aye; M. U A. Myint
Nouvelle-Zélande:	Mme T. Babington
Paraguay:	S.E. J.E. Figueredo Fratta; Mme A.M. Baiardi Quesnel; Mme S. Biedermann
Portugal:	M. J.M.F.B. Lomelino de Freitas
Roumanie:	Mme G. Dumitriu
Saint- Marin:	Mme D. Rotondaro
Arabie saoudite:	M. B. Al-Shalhoob
Slovénie:	S.E. B. Hocevar
Afrique du Sud:	Mme C.A. Du Toit
Espagne:	M. E. Ríos Lopez
Sri Lanka:	M. N.P.G. Kadurugamuwa
Soudan:	M. M.S.M.A. Harbi
Turquie:	Mme S.S. Özcoşkun
Ukraine:	Mme O. Dramaretska
Uruguay:	M. G.B. Marrapodi
Royaume-Uni:	S.E. M. Wyatt; M. N. Briscoe
Yémen:	S.E. A.M. Bamatraf
Zimbabwe:	Mme R.G. Manyarara

### **Autres observateurs**

Commission de la Communauté européenne:	S.E. L. Ritto; M. J. de la Caballeria; Mme S. De Villard; Mme L. Garagnani; Mme M. Coutsouradis; M. S. Renk
--	--

### **Autres entités**

Ordre souverain de Malte:	S.E. Prince G. Bonanno di Linguaglossa; Mme C. Forthomme
---------------------------	--



## **Institutions spécialisées et organisations des Nations Unies**

FAO: M. I. Sobhan; M. K. Gunjal; Mme. G. Braun ; M. P. Gujadhur;  
Mme A. Carloni

HCR: M. D. Lambo; Mme I. Kimyaci

## **Observateurs d'organisations non gouvernementales**

Caritas Internationalis: Mme P. Wohlrab

German Agro Action: Mme A. Wulf

